

# L'EMPREINTE DE L'ALABAMA

*par Hubert Leroy*

Lors d'un voyage en Suisse, en février dernier, mon épouse et moi-même avons profité de notre passage à Genève pour nous rendre à son Hôtel de Ville. Nous y fûmes reçus par M. Ernst Bollinger, chef du service de l'Information, et par M. Brian Turner, spécialiste de l'histoire navale confédérée.

C'est en effet en ce lieu que se tint le Tribunal d'Arbitrage de l'Alabama chargé de trancher le différend entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne au sujet du *CSS Alabama* et des autres navires sudistes partis de ports britanniques.

C'est dans une Europe troublée par un grave conflit armé dont on ne pouvait nullement prévoir l'extension, qu'en 1870 la Grande-Bretagne tenta de se réconcilier avec les Etats-Unis. Des négociations s'ouvrirent donc et elles aboutirent, en mai 1871, à la signature du Traité de Washington. Les termes de ce traité exprimaient des regrets pour *l'évasion des navires confédérés*.

Toutes les réclamations qui en découlaient du côté américain devaient être portées devant un tribunal habilité à trancher définitivement le différend. Le traité réglait également divers problèmes tenus en suspens entre les deux nations : les droits des pêcheurs sur les côtes canadiennes, les droits de navigation sur le fleuve Saint-Laurent et autres cours d'eau de ce dominion, les rapports de voisinage sur le lac Michigan etc.

L'arbitrage de l'empereur d'Allemagne fut même sollicité pour déterminer le tracé d'une portion contestée de la frontière maritime américano-canadienne proche de Vancouver. Le choix de la Suisse, pays neutre de surcroît, sembla le plus propice à une réunion internationale. Le lieu en fut fixé à Genève parce qu'elle était la ville suisse la plus grande et celle qui possédait la meilleure infrastructure en matière de communications internationales.

Ce tribunal se composait d'arbitres de différentes nationalités et, après de nombreux mois de travail et de séances quelquefois laborieuses, il rendit son verdict le 14 septembre 1872. La Grande-Bretagne se vit condamnée à verser la somme de quinze millions cinq cent mille dollars or, en ce compris cinq millions de dollars d'intérêts fixés à 6% et calculés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 1864 au 15 juillet 1873.

Le lieu où s'était déroulé cet arbitrage s'appelait autrefois la "Salle du Tribunal Criminel" mais depuis ce procès retentissant, elle porte désormais le nom de *Salle de l'Alabama*. Il convient également de mentionner que cette salle abrita les séances du Congrès International qui, le 22 août 1864, devait aboutir à la conclusion de la Convention de Genève et à la création de l'œuvre de la Croix Rouge.

En 1920, toujours dans cette même salle, fut formée la Société des Nations. La *Salle de l'Alabama*, où sont exposés les portraits des capitaines Semmes et Winslow est restée telle que jadis. Elle peut être visitée sur demande préalable auprès des autorités cantonales helvétiques.

Viviane et moi-même passâmes une bonne partie de l'après-midi en compagnie de Messieurs Bollinger et Turner, dans ce lieu historique. Nos discussions portèrent longuement sur le Tribunal d'Arbitrage et tout particulièrement sur les divers aspects des opérations navales de la guerre de Sécession.



*Hubert Leroy devant l'hôtel de ville de Genève  
(photo Hubert Leroy)*



*Brian Turner, Ernst Bollinger et Hubert Leroy  
(photo Hubert Leroy)*



*Deux vues de "la salle de l'Alabama". Au-dessus, Viviane Leroy en conversation avec Messieurs Bollinger et Turner. Au-dessous, Hubert Leroy devant les portraits des capitaines Semmes et Winslow (photos Hubert Leroy)*

